

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 27 AVRIL 2024
- NOTE DE SYNTHÈSE -

1 - AVIGNON - MUSEES : Musée du Petit Palais - Convention-cadre de partenariat avec le Musée du Louvre.

Dans la perspective des célébrations d'Avignon Terre de culture 2025 et des cinquante ans du Musée du Petit Palais en 2026, la ville d'Avignon et le Musée du Louvre souhaitent renforcer la visibilité et l'attractivité du Musée du Petit Palais afin de mieux faire connaître ses collections. Dans ce contexte, les institutions ont décidé de renforcer singulièrement leur collaboration et de l'inscrire dans un partenariat exceptionnel et inédit pour le Musée du Louvre. Ce partenariat vient mettre en lumière l'acte précoce et emblématique de décentralisation culturelle qu'a constitué le dépôt des peintures de primitifs italiens de la collections Campana, ainsi offertes en partage aux habitants du territoire avignonnais. Cette coopération s'articule autour d'un partenariat scientifique dans la conception de projets, d'organisations d'expositions, d'enjeux de médiation, de recherche, de programmation culturelle et d'association d'image de marque.

2 - SPORTS : Terre de Jeux 2024 - Passage de la Flamme Olympique - Subvention exceptionnelle aux associations impliquées dans l'évènement - Convention de partenariat avec le Département.

Pour soutenir la créativité et l'investissement des associations, qui souhaitent proposer des moments forts jalonnant le parcours du Relais de la Flamme Olympique, il est proposé de soutenir ces associations culturelles et sportives s'impliquant dans l'évènement à travers une subvention exceptionnelle.

3 - SPORTS : Subventions aux associations sportives Avignonnaises conventionnées et non conventionnées - Année 2024.

La ville d'Avignon, riche de son tissu associatif, peut se prévaloir d'offrir à un public large et divers, une offre sportive de qualité. Que ce soit pour promouvoir le label "Avignon Terre de Jeux 2024", pour intégrer le "Sport santé bien être" dans leur politique associative ou encore de développer des projets d'animations sportives, sociales et citoyennes, les associations se montrent présentes aux côtés de la Ville. Afin de les soutenir dans leurs actions, il est proposé d'allouer des subventions aux associations sportives conventionnées et non conventionnées.

4 - CONTRAT DE VILLE : Financement de projets dans le cadre du Contrat de Ville.

Il s'agit du versement des subventions dans le cadre de la 1ère tranche de l'appel à projets du Contrat de Ville pour les projets retenus et validés par le comité de pilotage en date du 27 février 2024.

5 - ACTION CULTURELLE : Conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations lauréates d'un appel à manifestation d'intérêt réalisé dans le cadre du projet Maisons Folie Avignon - conventions financières pour l'année 2024.

Suite à l'appel à manifestation d'intérêt lancé dans le cadre du projet Maisons Folie Avignon, une association a été retenue pour assurer la préfiguration et le développement de deux tiers lieux culturels dans le quartier Saint-Chamand et le quartier Rocade Sud.

6 - ACTION CULTURELLE : Etablissement d'une convention pluriannuelle d'objectifs et d'une convention financière avec l'association Bureau des Rencontres Cinématographiques du Sud.

La ville d'Avignon souhaite établir une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Bureau des Rencontres Cinématographiques du Sud pour l'organisation du Festival Les Rencontres du Sud (Convention financière pour l'attribution d'une subvention de 7 000 € pour l'année 2023), pour le versement de 50% de cette subvention.

7 - ACTION SOCIALE : Signature de la Convention Territoriale Globale 2024-2028.

Renouvellement de la Convention Territoriale Globale pour la période 2024-2028.

8 - ACTION SOCIALE : Versement des subventions dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) signée entre la Ville et la Caisse d'Allocation Familiale de Vaucluse et des autres actions de loisirs portées par des associations conventionnées et non conventionnées.

Il s'agit de voter les subventions Bonus-CTG pour les accueils de loisirs 0-17 ans (Crèches, LAEP, ALSH 3-11 ans et clubs jeunes) qui sont concernés par la convention CTG 2024-2028 et pour les actions de loisirs éducatifs complémentaires portées par d'autres associations.

9 - SOLIDARITES : Participation financière de la Ville aux dispositifs départementaux d'aide et d'action sociale pour l'exercice 2024.

Chaque année la commune contribue au moyen d'une participation financière aux dispositifs départementaux d'aide et d'action sociale qui sont : le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), le Fonds Départemental Unique Solidarité Logement (FDUSL), le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC) ainsi que la Maison Des Adolescents (MDA).

10 - ACTION SOCIALE : Financement de projets favorisant la réussite éducative – CLAS 2023-2024.

Il s'agit de financer les projets favorisant la réussite éducative qui ont reçu un avis favorable du Comité Restreint Parentalité en date du 27 septembre 2023, dans le cadre de l'appel à projets du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) de la CAF. Ces projets répondent au cahier des charges du CLAS et visent à offrir, au côté de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour leur réussite scolaire, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.

11 - ENSEIGNEMENT : Lutte contre l'évitement scolaire - Convention d'échange de données avec la Caisse d'Allocation Familiale et la Mutualité Sociale Agricole de Vaucluse.

Chaque année, à la rentrée scolaire, le Maire dresse la liste de tous les enfants résidant dans sa commune et qui sont soumis à l'obligation scolaire. Les personnes responsables doivent y faire inscrire les enfants dont elles ont la garde.

Dans le but d'améliorer les conditions dans lesquelles les services municipaux contrôlent le respect de l'obligation scolaire, une convention d'échange de données entre la CAF Vaucluse et la Ville est conclue afin de recueillir annuellement et de manière strictement confidentielle la liste des enfants scolarisables de 3-16 ans, sur le territoire de la commune.

12 - AVIGNON VILLE SOLIDAIRE : Adoption de conventions d'objectifs pluriannuelles pour la période 2024 à 2026 avec des associations intervenant dans le champ de la lutte contre la pauvreté et la précarité.

Depuis 2018, la Ville a mis en place un conventionnement pluriannuel avec certaines associations du champ de la lutte contre la pauvreté et la précarité et dont l'action est considérée par la Ville comme structurante pour pallier les difficultés vécues par une partie des habitants.

13 - AVIGNON VILLE SOLIDAIRE : Conventions financières 2024 avec les associations conventionnées.

Chaque année, les associations engagées avec la Ville par une convention d'objectifs pluriannuelle, font l'objet d'une convention financière qui détermine le montant de la subvention allouée pour l'exercice en cours.

14 - AVIGNON VILLE SOLIDAIRE : Subventions aux associations dans le cadre de l'Appel à Projets Avignon Ville Solidaire.

Depuis 2017, chaque année la Ville ouvre un appel à projet permettant aux associations du champ de la solidarité, de solliciter une subvention aux fins de contribuer à la réalisation du projet présenté.

15 - SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS : Attribution de subventions aux associations non conventionnées.

Attribution de subventions permettant un soutien dans le cadre du fonctionnement des associations pour la mise en place d'actions.

16 - PREVENTION - SECURITE : Fonds Local de Prévention de la Délinquance - programmation 2024 / 1ère tranche.

Comme chaque année, la commune d'Avignon a lancé un appel à projets en décembre 2023 sur les questions de prévention de la délinquance. Cet appel à projet qui s'est clôturé le 9 février 2024, a permis de recenser 28 dossiers de demande de subvention faisant l'objet d'une instruction en commission avec les partenaires financiers qui ont audité les porteurs de projet.

17 - ECONOMIE CIRCULAIRE : Convention de partenariat avec l'Association Roulons à vélo.

Mise en place d'une convention avec l'association Roulons à vélo pour la récupération et le réemploi des vélos laissés en état d'épave sur le domaine public.

18 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Appel à projets Economie Sociale et Solidaire (ESS) - Attribution des subventions 2024 aux associations.

Pour l'année 2024, il est proposé d'accorder à des associations l'attribution de subventions pour un total de 40 000 euros.

19 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Attribution d'une subvention - Organisation des journées de la Naturalité par le Pôle de compétitivité Innov'Alliance.

Il s'agit d'approuver les termes de la convention à intervenir avec l'association Innov'Alliance pour l'organisation de la seconde édition des journées de la Naturalité et pour l'attribution de versement d'une subvention d'un montant de 10 000 €.

20 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Approbation de l'avenant n°2 à la convention avec l'association Semailles.

Il s'agit d'approuver l'avenant n°2 à la convention avec l'association Semailles.

21 - DEFENSE ET PROTECTION CONTRE LES EAUX : Approbation de la convention de mise à disposition d'une sonde piézométrique par le Conseil Départemental du Vaucluse.

Il s'agit d'approuver la convention de mise à disposition à titre gratuit d'une sonde piézométrique par le Conseil Départemental du Vaucluse.

22 - AMENAGEMENT : Requalification de la rue Carreterie - Approbation de l'avenant n°2 à la convention de Transfert Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage du Grand Avignon et approbation de l'avenant n°2 au mandat TECELYS.

Dans le cadre de la requalification de la rue Carreterie, il s'agit d'approuver l'avenant n°2 à la convention de Transfert Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage (TTMO) du Grand Avignon et d'approuver l'avenant n°2 au mandat TECELYS.

23 - HABITAT : Aides aux propriétaires pour le ravalement des façades (2020-2025).

Par délibération n°13 du 10 octobre 2020, la Ville a décidé de s'engager sur la période 2020-2025 en renouvelant et renforçant la campagne d'aides à la restauration des façades et à la rénovation des devantures commerciales. Il est proposé d'accorder cette aide aux dossiers complets cités en délibération répondant aux critères mis en place.

24 - TERMITES : Attribution de subventions à des propriétaires d'immeubles termités.

Il est proposé d'attribuer une aide financière aux propriétaires d'immeubles termités. Les dossiers présentés répondent aux modalités d'obtention de subventions pour les propriétaires d'immeubles termités.

25 - MOBILITE : Fonds d'aide municipal « Tous à Vélo ».

Il s'agit d'approuver le versement de subventions aux bénéficiaires concernés par le fonds d'aide municipal « Tous à Vélo ».

26 - MOBILITE : Gare de Montfavet - Amélioration de l'accessibilité et de la sécurité de la gare - Approbation de la convention de financement des études avant-projet pour l'allongement, le rehaussement et la mise en accessibilité des quais.

Il s'agit d'approuver la convention d'études d'avant-projet pour l'amélioration de l'accessibilité et de la sécurité de la gare de Montfavet.

27 - FETES ET ANIMATIONS : Convention financière entre la ville d'Avignon et l'association " Comité des Fêtes de Montfavet ".

L'association « Comité des Fêtes de MONTFAVET » prend en charge chaque année l'organisation de toutes les festivités se déroulant à MONTFAVET et notamment la « Fête des Foins et de l'agriculture », « la Fête de la Musique », « le bal du 14 juillet » et « les festivités de Noël ».

28 - ECLAIRAGE PUBLIC : Approbation de la convention avec l'opérateur Orange pour mutualiser les appuis des poteaux d'éclairage public.

Il s'agit d'approuver la convention à intervenir avec l'opérateur Orange pour mutualiser l'utilisation des poteaux d'éclairage public de la ville d'Avignon.

29 - ENERGIE : Approbation de la convention de servitude de passage de lignes électriques souterraines au profit de la société ENEDIS sur la parcelle communale section cadastrée HI numéro 234.

Il s'agit d'approuver la convention de servitude de passage de lignes électriques souterraines au profit de la société ENEDIS sur la parcelle communale section cadastrée HI numéro 234.

30 - VILLE CYCLABLE : Adhésion au label " Accueil Vélo " de l'association France Vélo Tourisme.

La Ville souhaite adhérer à la démarche de labellisation « Accueil Vélo » déployée par l'association France Vélo Tourisme, pour en faire bénéficier principalement les musées municipaux d'Avignon qui initient la démarche, tout en rendant possibles de futures adhésions d'autres services.

31 - ENVIRONNEMENT : Renouvellement de la convention de partenariat avec l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (ARBE) concernant l'offre permanente de visites de terrain autour de la transition écologique et de la préservation de la biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Il s'agit d'approuver le renouvellement de la convention de partenariat avec l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (ARBE) concernant l'offre permanente de visites de terrain autour de la transition écologique et de la préservation de la biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

32 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : Création d'un marché hebdomadaire au Square Indochine - Avenue Monclar.

Il est proposé de créer un marché hebdomadaire au sein du Square Indochine tous les mercredis soirs de 17 h à 19 h, à compter du 15 mai 2024.

33 - DOMAINE PUBLIC : Droits de places de stationnement et redevances de voirie – Modifications à partir du 1er mai 2024.

Il est proposé la mise en place d'une nouvelle tarification du domaine public relative aux redevances de voirie avec prise d'effet au 1er mai 2024.

34 - PERSONNEL : Dispositions visant à satisfaire des besoins permanents, non permanents en matière de ressources humaines.

Il s'agit d'autoriser l'exercice de certaines fonctions sur emploi permanent par des agents contractuels de droit public ainsi que de répondre à l'accroissement saisonnier d'activité en recrutant des contrats d'engagements éducatifs et en créant des postes de saisonniers.

35 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Autorisation donnée au représentant de la ville d'Avignon de voter favorablement aux résolutions d'Assemblée générale extraordinaire en vue d'une augmentation de capital social de la SMINA.

Il s'agit d'émettre un avis favorable aux résolutions d'Assemblée générale extraordinaire en vue d'une augmentation de capital social de la SMINA.

36 - FINANCES : Sollicitation Fonds Vert pour l'année 2024.

La ville d'Avignon s'est engagée depuis plusieurs années dans la promotion d'actions en faveur de la transition écologique, comme en témoignent la réhabilitation de nos piscines ou le plan en faveur des mobilités actives. Il s'agit donc ici de renforcer ces actions en sollicitant une participation financière au titre du Fonds Vert 2024, auprès de l'Etat et de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

37 - ADMINISTRATION GENERALE : Délégation d'attributions du conseil Municipal au Maire - Extension de la délégation à deux nouveaux domaines.

Par délibération n°5 du 4 juillet 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire certaines attributions qui lui sont normalement dévolues conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il vous est proposé aujourd'hui d'ajouter de nouveaux éléments à cette délégation d'attributions.